AGENCE DU BÉARN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta-cfa AQUITAINE
FORMEZ-VOUS À DEMAIN



Tél secrétariat IFAS : 06 20 64 77 05

NOTICE POUR COMPLÉTER LE DOSSIER DE SÉLECTION AU DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT – IFAS du GRETA

A LIRE ET A CONSERVER

ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE ET L'ENTRETIEN ORAL

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel ou associatif ou autres …

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico- social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Nous vous invitons à soigner l'élaboration de votre CV , lettre de motivation et document manuscrit, pour valoriser vos qualités, compétences et expériences.

Le candidat peut joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive…) en lien avec la profession d'aide-soignant

Constitution du dossier écrit pour le jury : CV, lettre de motivation et document manuscrit

Le Curriculum Vitae à jour et ciblé sur votre candidature pour intégrer l'IFAS(CV) :

Un CV reflète les parcours scolaires et professionnels que vous avez effectués, on doit donc y retrouver :



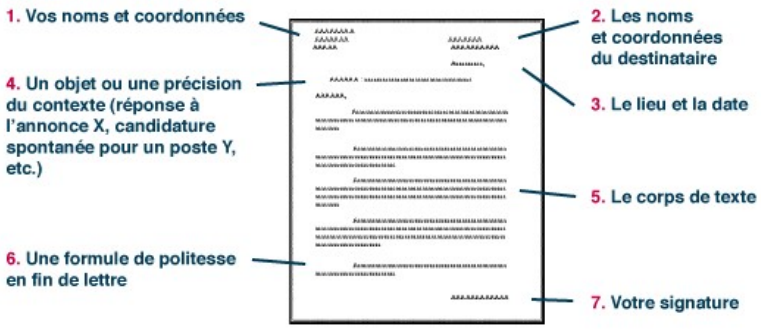
- ➔ Votre **parcours scolaire**
 - Mettez en valeur les points forts de votre cursus, quel que soit vos études
 - N'hésitez pas à analyser vos échecs, interruptions d'études ou changements d'orientation

Tout ce qui vous est arrivé durant votre parcours scolaire intéresse le jury.

- ➔ Votre **parcours professionnel**
 - Tous les emplois que vous avez occupés.
 - Emplois saisonniers…
- ➔ Vos **formations**
 - Diplôme(s) obtenu(s)
 - Brevet de secourisme…
- ➔ Vos **autres activités**
 - Vos loisirs
- ➔ Et vos **compétences particulières**
 - Langues étudiés, parlées, lues, écrites
 - Maitrise de logiciels informatique

Votre CV doit pouvoir tenir sur 1 page idéalement, faites le tri si vous avez eu beaucoup d'expériences professionnelles en ne gardant que les plus récentes ou pertinentes.

La Lettre de motivation à l'attention du directeur de l'IFAS, Mr Didier GUILBAULT



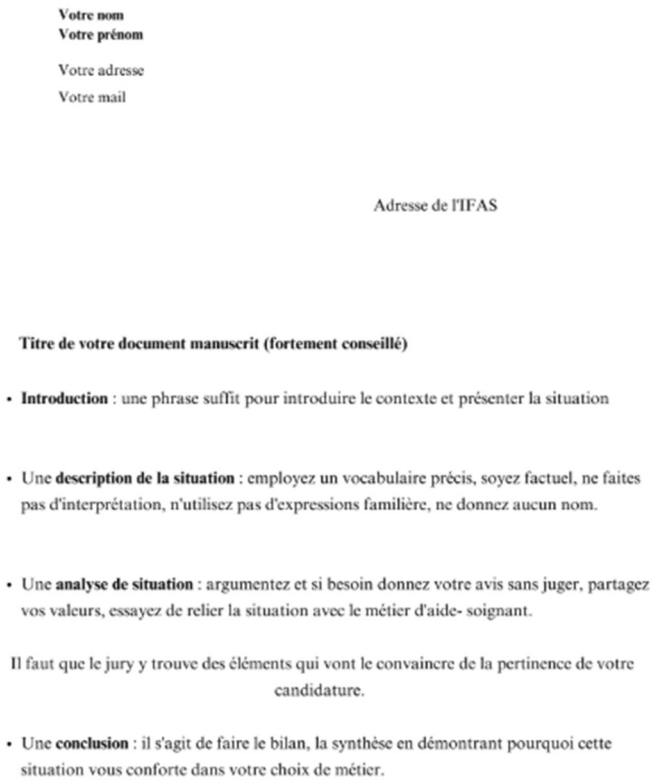
La lettre de motivation doit prouver au jury votre détermination à devenir aide-soignant.

<u>Dans cette lettre, quelques éléments doivent figurer :</u>

- Votre métier actuel et la fonction que vous occupez, les compétences que vous avez développées et qui pourront vous servir en tant qu'aide-soignant.
- Les formations que vous avez suivies.
- L'origine de votre désir de devenir aide-soignant.
- La raison s'il y en a une pour laquelle vous choisissez cette IFAS.
- Ce qui vous attire dans cette formation.
- Si vous avez un projet professionnel, n'hésitez pas à l'écrire

Le document manuscrit

Sur ce document, vous devez choisir entre relater une **situation personnelle** ou une **situation professionnelle vécue.** Peu importe votre choix de situation, celle-ci doit être en **rapport avec le domaine sanitaire et/ou social**motivant votre souhait de devenir aide-soignant.



Votre nom
Votre prénom

Votre adresse
Votre mail

Adresse de l'IFAS

Titre de votre document manuscrit (fortement conseillé)

- **Introduction** : une phrase suffit pour introduire le contexte et présenter la situation

- Une **description de la situation** : employez un vocabulaire précis, soyez factuel, ne faites pas d'interprétation, n'utilisez pas d'expressions familière, ne donnez aucun nom.

- Une **analyse de situation** : argumentez et si besoin donnez votre avis sans juger, partagez vos valeurs, essayez de relier la situation avec le métier d'aide- soignant.

Il faut que le jury y trouve des éléments qui vont le convaincre de la pertinence de votre candidature.

- Une **conclusion** : il s'agit de faire le bilan, la synthèse en démontrant pourquoi cette situation vous conforte dans votre choix de métier.

- **Situation professionnelle vécue** : cela peut être une situation vécue dans le cadre du travail durant un stage, dans le cadre de votre scolarité…
- **Situation personnelle vécue** : cela peut être une expérience personnelle d'hospitalisation, l'accompagnement d'un proche malade ou en fin de vie, la rencontre avec un professionnel de santé, une réflexion à la suite d'un reportage sur le métier…
- **Conclusion** : il s'agit de résumer votre projet, faites attention cependant à bien personnaliser votre écrit. Il faut le différencier de votre lettre de motivation.

L'entretien avec le jury

Pour devenir aide-soignant, il faut savoir conjuguer des **aptitudes relationnelles** (empathie, autonomie, maîtrise soi, faculté d'adaptation, sens des responsabilités, capacités à travailler en équipe…) et des **capacités techniques** (rigueur, minutie, patience…).
L'entretien est donc l'occasion pour le **jury** de repérer ces différents **atouts** à travers **votre présentation**. Il est donc important de se **préparer**.
Modalités de l'épreuve :
C'est un entretien de 15 à 20 minutes noté sur 20 points basé sur un échange avec le jury. Présentation, motivations, connaissance du métier et du contenu de la formation…

CONDITIONS D'ADMISSION ET RESULTAT

- La formation conduisant au DEAS **est accessible sans condition de diplôme**,
- La formation conduisant au DEAS **est accessible sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle,**
- Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation,
- Le candidat **doit satisfaire aux épreuves d'admission**.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier **et** d'un entretien oral.

A l'issue de la sélection, le jury établit la liste de classement.

Les résultats seront publiés le **VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 A 14H00**

- Affichage de la liste des candidats admis à l'agence du Greta 3 bis avenue Nitot- 64000 Pau à la porte d'entrée
- Publication sur le site Internet du Greta CFA Aquitaine dans le respect des règles en vigueur de communication des données personnelles **si le candidat en a donné l'autorisation**

PROCEDURE D'ADMISSION

Chaque candidat est informé personnellement par mail de ses résultats (aucun résultat ne sera communiqué par téléphone) et doit valider son inscription auprès de l'institut, sous sept jours ouvrés.

Délai de validation : jusqu'au **mardi 25 novembre 2025 minuit** (cachet de la poste faisant foi**) pour valider son entrée en formation auprès de l'institut. La procédure vous sera envoyée par mail après la date des résultats.**

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit. La liste des affectations définitives, est transmise par le directeur de l'IFAS à l'ARS.

ADMISSION DEFINITIVE

Si vous avez été admis à la suite de la sélection, sachez que l'admission définitive est subordonnée :

- **Au paiement par chèque** des frais d'inscription d'un montant de 100 € libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Camille Jullian
- A la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice **de la profession Aide-Soignant** à laquelle il se destine (*honoraires à la charge du candidat*)
- A la production, **avant la date d'entrée au premier stage** de la **fiche médicale de l'ARS** remplie par le médecin traitant précisant que l'élève remplit **les obligations d'immunisation et de vaccination prévues** le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la Santé Publique.

CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL

L'accès aux stages est strictement conditionné au respect des obligations vaccinales en vigueur. **L'institut ne pourra être tenu responsable en cas d'impossibilité de départ en stage liée à l'absence ou à la non-conformité du statut vaccinal de l'étudiant**. L'institut n'est pas en mesure de rechercher des terrains de stage au cas par cas, selon la situation vaccinale individuelle.

TELECHARGER ET LIRE LE DOSSIER MEDICAL EN ANNEXE DU DOSSIER DE CANDIDATRE

FINANCEMENT DE LA FORMATION AIDE SOIGNANT

Cela dépend de votre situation professionnelle actuelle. Nous consulter en cas de doute ou pour toute vérification administrative.

VOUS SEREZ DEMANDEUR D'EMPLOI SANS EMPLOI A L'ENTREE EN FORMATION

Le parcours sera financé par une subvention Région Nouvelle Aquitaine pour les parcours complets et partiels. **L'IFAS se chargera des modalités administratives. Le demandeur d'emploi devra fournir, un avis de situation France TRAVAIL.**

VOUS AVEZ ACTUELLEMENT UN STATUT DE SALARIE

Un devis de formation sera établi sur demande. Le GRETA CFA Aquitaine complètera également tout document nécessaire à la demande de prise en charge pour les organismes financeurs. Exemples de dispositifs :

- **LE CPF DE TRANSITION PROFESSIONNEL** *: **Le projet de transition professionnelle** est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation, **permettant aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet**. Dans ce cadre, **le salarié peut bénéficier d'un droit à congé et d'un maintien de sa rémunération pendant la durée de l'action de formation***. Attention un dossier est à remplir avec des délais bien définis (clôture du dossier 4 mois avant le démarrage de la formation, consulter le site : https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/projet-de-transition-professionnelle/ et utiliser la fiche d'identité du Greta pour savoir quel organisme choisir et ne pas se tromper.

- **LE DISPOSITIF DEMISSIONNAIRE** : Le dispositif pour les salariés démissionnaires permet aux personnes en activité et voulant changer de métier ou créer/reprendre une entreprise, de concrétiser leur projet, tout en étant indemnisées par Pôle Emploi. Le dispositif démissionnaire est un processus, un enchainement d'actionsà réaliser dans l'ordre et dans un certain délai **avant de démissionner (**consulter le site : https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/demission-reconversion/)

- **La PRO A** : la reconversion ou la promotion par alternance (ex-période de professionnalisation), vise à favoriser l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés au travers d'un parcours de formation individualisé. Ce parcours alterne enseignements théoriques et activité professionnelle. Il peut être mis en place par l'employeur, dans le cadre du plan de de développement des compétences de l'entreprise ou par le salarié. Si le salarié souhaite bénéficier d'une reconversion ou promotion par alternance, **il doit en faire la demande à son employeur de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception.**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

HORAIRE EN FORMATION EN CENTRE

8h15-11h45 / 13h00-16h30 (7h par jour)

Et 8h15-12h/13h-17h15 sur le module 4 (8h par jour)

Un calendrier détaillé vous sera donné lors de l'entretien administratif après les résultats de la sélection.

FORMATION EN STAGE

Les lieux de stages cliniques sont affectés par la cadre de santé- référente pédagogique de l'IFAS en fonction des places accordées par les structures pour l'année 2026 et de votre lieu d'habitation dans la mesure du possible.

Les horaires en stage correspondent aux horaires des professionnels de santé en activité (amplitude horaire de 6h30 à 21h, journée en 12h possible …). **Les aménagements des horaires en stage ne sont pas prévus au regard du principe de continuité des soins propre au futur métier**

REMUNERATION LE TEMPS DE LA FORMATION POUR LES NON SALARIES

RÉGION Nouvelle-Aquitaine | Pôle Formation Emploi

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES
Les aides possibles pendant la formation

Indemnisation France Travail **OU** Rémunération **OU** Bourse sanitaire et sociale

Vous avez travaillé avant votre entrée en formation

Vous n'avez jamais travaillé avant votre entrée en formation

Vous êtes indemnisé par France Travail :

Aucune aide régionale

Indemnisation France Travail

Il est impératif de connaitre vos droits aux allocations chômage avant de faire une demande d'aide auprès de la Région.

Inscription obligatoire **avant** votre entrée en formation si vous avez déjà travaillé + Faire étudier ses droits à l'assurance chômage (travail saisonnier, CDD, CDI,…) sur : pole-emploi.fr.

Vous n'êtes pas indemnisé par France Travail

Rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle - RÉGION

Quelles conditions ?

* Vous êtes inscrit dans un institut de formation autorisé/agréé, situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine,
* Vous êtes inscrit à France Travail et vous êtes non indemnisé.

Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an (aide-soignant, ambulancier par exemple) : **vous devez justifier d'une sortie de la filière initiale depuis plus d'1 an.**

Pour les formations d'une durée de plus d'1 an : **vous devez justifier au minimum de 36 mois d'activités professionnelles à temps plein (4671h) avant votre entrée en formation.**

Quel montant ?

Il s'agit d'une aide mensuelle dont le montant est calculé selon un barème fixé par décret.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez retirer votre dossier de rémunération auprès de votre institut de formation, qui le transmettra à la Région pour instruction.

Bourse d'études sanitaires et sociales RÉGION

Quelles conditions ?

* Vous êtes inscrit dans un institut de formation autorisé/agréé, situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine,
* Vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé ou ne bénéficiez pas d'une rémunération Région.

Quel montant ?

La Région aligne le montant des bourses du secteur sanitaire et social sur celui de l'enseignement supérieur. La bourse est attribuée sur critères sociaux.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez déposer votre dossier sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

En ligne sur le site : boursesanitairesociale.fr

Vous ne bénéficiez ni de l'indemnisation France Travail ni de la Rémunération Région

DATE DE MISE A JOUR : 03-07-2024